



Mouvement 2012

Informations personnelles

A retourner à : SE-UNSA 34
 Maison des syndicats
 474 allée Henry II de Montmorency
 34 000MONTPELLIER .
 Tel : 04.67.64.54.47
 Fax : 04.67.64.32.02
 34@se-uns.org

NOM :

Prénom :

Nombre d'enfants :

Date de naissance : / /

Mail :

N° de téléphone perso :

N° de portable perso :

Adresse :

Adhérent(e) : oui - non
 Pour les non adhérents
 envoyer un timbre

Informations professionnelles

Titres : C.A.F.I.P.E.M.F. : obtenu le / / option
 C.A.P.A.S.H. : option
 Psy. scol. : Diplômé(e) en

Poste actuel : Adjoint C.R.I. C.L.I.N. CLAD Surnuméraire
 SEGPA RASED P.E.M.F. Titulaire Secteur Autre

Préciser :

Position au 01/09/2011 :

- Plein temps
- Temps partiel (préciser quotité et organisation :)
 - PES T1
 - Disponibilité Autre (préciser :)

Avez vous été affecté d'office sur un poste vacant à l'issue du mouvement 2011 ? oui non

Direction ou faisant fonction depuis le : / / ZEP : depuis le / /

Établissement : Nom :

Date de nomination : / /

Je suis entrant dans le département de l'Hérault à la rentrée de 2012

Position 2012/2013 :

- Plein temps
- Temps partiel (préciser quotité et organisation :)

Comment transformer l'A.G.S. en nombre décimal dans le barème ?

ex : une ancienneté de 26 ans 3 mois et 10 jours sera transformée en un barème de 26,277.

Les 26 ans comptent pour 26 points. Le nombre de mois de l'A.G.S. est divisé par 12. Le nombre de jours est divisé par 360.

Le barème est obtenu en ajoutant les différents résultats.

Justifiez auprès de l'administration toute situation particulière et joignez à cette fiche un double de tous les éléments nécessaires à la défense de votre dossier

calcul du barème	
Ancienneté Générale de Service (AGS) au 31.08.12	
1 Point par enfant (- de 20 ans au 31/08/12) Et/ou 1 point pour enfant à naître au 31/08/12	
Majoration handicap demandée (conjoint, enfant, soi-même) 1000 points	
Majoration Zone difficile (RAR, RRS) 3 années depuis 2009 = 3 pts 4 années depuis 2008 = 4 pts 5 années depuis 2007 = 5 pts	
Majoration direction à TD faisant fonction (courrier) 1 point par année d'exercice avec max de 5 points	
Bonification pour réintégration après : congé parental 100 points CLD 200 points	
Bonification pour victime de carte scolaire 500 points	
Majoration pour fonctions particulières: PEMF, postes spécialisés 1 point par année d'exercice à TD avec max de 5 points	
Points de stabilité (TD ou TP) 3 années depuis 2009 = 3 4 années depuis 2008 = 4 5 années depuis 2007 = 5	
Barème 2012	



Fiche récapitulative des vœux

Vous pouvez joindre votre copie d'écran i prof .

Il y a certainement près de vous un(e) collègue qui participe au mouvement. Proposez lui de faire suivre son dossier par les délégués de notre syndicat. Faites une photocopie de cette fiche et, si vous le souhaitez, proposez-la aux enseignants de votre école.

Rang	PRIO	POSTES DEMANDES	CODE	Rang	PRIO	POSTES DEMANDES	CODE
1				16			
2				17			
3				18			
4				19			
5				20			
6				21			
7				22			
8				23			
9				24			
10				25			
11				26			
12				27			
13				28			
14				29			
15				30			

Priorités & Bonifications :

Mesure de carte scolaire, ASH, direction, Fonctions spécifiques ⇨ veuillez faire une croix à côté du poste concerné dans la case « PRIO ».

Travailleur handicapé : Veuillez indiquer « TH » dans la case « PRIO » pour les vœux où vous souhaiteriez 1 000 points.

Titulaire de secteur, si vous avez rempli le formulaire de priorité sur un support, nous en adresser copie.

Vœux liés : non oui Nom et prénom du conjoint(e) : Barème :

EN CAS DE NOMINATION D'OFFICE

I - Nature du poste souhaité

(mettre des numéros par ordre préférentiel)

- Maternelle
- Élémentaire
- T.R.Z.I.L.
- Spécialisé Opt E, F, etc.
- Autre, préciser :
- T.R. Brigade
- TRS
- Directeur

II - Postes spécifiques (cocher la bonne case)

- Accepteriez-vous une affectation sur :
- Un poste de TRS oui non
 - Un poste de T.R. oui non
 - Un poste ASH (SEGPA, Brig ASH, CLIS...) oui non

III - Régions souhaitées

(mettre des numéros par ordre préférentiel)

- Montpellier et banlieue
- Lunel
- Sète
- Béziers
- Autre, préciser :
- Lodève
- Pézenas
- Clermont l'Hérault
- Bédarieux

IV - Critère privilégié (cocher la bonne réponse)

- La nature du poste par rapport à la région
- La région par rapport à la nature du poste

Justifiez auprès de l'administration de toute situation particulière et joignez à cette fiche un double de tous les éléments nécessaires à la défense de votre dossier